



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 20435

Texte de la question

En janvier dernier, le Gouvernement s'est engagé dans la voie de l'utilisation de l'Internet en proposant un « programme d'action pour préparer l'entrée de la France dans la société de l'information ». M. Patrice Martin-Lalande demande à M. le Premier ministre de bien vouloir lui préciser le bilan de mise en oeuvre de son programme, notamment sur les dossiers suivants : la connexion des écoles, en veillant à un contenu adapté à ce public par le soutien à l'industrie du multimédia éducatif ; l'équipement des bureaux de postes et autres lieux publics en terminaux d'accès à l'Internet ; la numérisation des données publiques et du patrimoine culturel ; la mise en ligne gratuite des données publiques ; la libéralisation de la cryptologie ; la mise en réseau de l'administration ; la formation des agents publics aux nouvelles technologies ; la multiplication des expérimentations de transactions administratives afin de permettre le plus tôt possible aux entreprises d'envoyer leurs déclarations fiscales, sociales, douanières via l'Internet ; la migration des services du Minitel vers l'Internet. Par ailleurs, les administrations ont été invitées individuellement à s'engager dans ce programme. Par ailleurs, il lui demande quel bilan on peut dresser pour chaque ministère. Enfin, il s'enquiert des perspectives du débat public sur l'entrée de la France dans la société de l'information : sur un enjeu de société aussi important, ne serait-il pas souhaitable et nécessaire que ce débat puisse enfin avoir lieu au Parlement ?

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de monsieur le Premier ministre sur le bilan de mise en oeuvre du programme d'action gouvernemental pour la société de l'information. Conformément aux engagements pris dans ce programme présenté par le Premier ministre le 16 janvier dernier, le prochain comité interministériel pour la société de l'information sera l'occasion de faire le point sur l'état d'avancement de la société de l'information en France dans tous les domaines cités par l'honorable parlementaire. Pour répondre à cette échéance, il a été demandé à chaque ministère de préparer un programme d'action ministériel pour la société de l'information qui présente de manière transparente les chantiers qui ont été lancés, les actions qui ont été menées à bien et les projets restant encore à développer. D'ores et déjà, l'honorable parlementaire peut consulter le document du ministère des affaires étrangères, rendu public en ligne sur le site de ce ministère (www.diplomatie.fr). Tous les autres programmes ministériels ont vocation, une fois finalisés, à être mis à la disposition des citoyens.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Martin-Lalande](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20435

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 1998, page 5627

Réponse publiée le : 9 novembre 1998, page 6115